



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'ACTION LOCALE
Service de la citoyenneté et des collectivités territoriales
Bureau de la Citoyenneté

ELECTIONS LEGISLATIVES DES 11 ET 18 JUIN 2017

LE PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'article R 28 du code électoral ;

Vu la circulaire n° NOR : INTA1714249C du Ministre de l'intérieur en date du 11 mai 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1er – L'ordre des panneaux d'affichage relatif aux élections législatives des 11 et 18 juin 2017 est ainsi arrêté à la suite du tirage au sort effectué le 19 mai 2017 par le représentant de l'État.

Pour la 4ème circonscription

N°	NOM et Prénom du candidat	NOM et Prénom du remplaçant
1	Madame BILDE Dominique	Monsieur SEIDL Laurent
2	Monsieur PARTHUISOT Eric	Monsieur BEGIN Stéphane
3	Monsieur BUZZI Philippe	Madame CUNY Claire
4	Monsieur CLAIRE Michel	Monsieur FABER François
5	Monsieur BAZIN Thibault	Monsieur LAMBLIN Jacques
6	Monsieur GUENAIRE-DOAZAN Vincent	Madame NOBILI Véronique
7	Madame HEILLIETTE Geneviève	Monsieur BOURY Xavier
8	Monsieur BUZELIN Bernard	Madame NADEAU Valérie
9	Monsieur JOUANNEAU-COURVILLE Vincent	Madame HACQUARD Sophie
10	Monsieur NIEZGODA Fabien	Madame SCHAFF Claire
11	Madame HOUCARD Marie-Neige	Monsieur LECORVAISIER Guillaume
12	Monsieur NOISETTE Michel	Monsieur JADOT David

ARTICLE 2 – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à chacun des maires du département ainsi qu'à chaque candidat.

Nancy, le 19 mai 2017

Le préfet

Pour le préfet
et par délégation,
Le Secrétaire Général,


Jean-François RAFFY